



MODULE

« Addictions »

Publics ciblés :

- ✦ Les personnes en situation de handicap accompagnées en établissements médico-sociaux (ESAT, foyers de vie, foyers d'hébergement, petites unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes) implantés en milieu rural et/ou portant des activités agricoles ;
- ✦ Les professionnels médico-sociaux exerçant dans ces établissements.

Objectifs du module :

En s'appuyant sur un jeu de cartes spécialement conçu pour aborder la question des addictions avec des publics en situation de handicap, le module « Addictions » présente les objectifs suivants :

- ✦ Apporter aux personnes en situation de handicap des informations claires et facilement appropriables concernant la consommation de produits addictifs ;
- ✦ Les amener à réfléchir sur l'addiction, sur leur propre consommation, et sur les risques que celle-ci peut entraîner pour leur santé ;
- ✦ Outiller les professionnels médico-sociaux afin de faciliter l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de handicap qui pourraient présenter une addiction et/ou qui souhaiteraient être aidées.

Déroulement :

Déployé au sein même des établissements médico-sociaux, le module « Addictions » comprend :

- ✦ Une phase de co-construction, qui intervient en amont de la formation et qui vise à adapter l'intervention aux spécificités de l'établissement et des publics qui y sont accompagnés.
- ✦ Une journée de formation composée de :
 - Une séance de 2h à destination des professionnels de l'établissement. L'objectif de cette séance est de sensibiliser les professionnels aux idées-clé véhiculées dans le cadre du module et de porter à leur connaissance les ressources territoriales utiles.
 - Une séance d'1h30 réunissant un groupe de 8 à 10 personnes en situation de handicap maximum. Construite autour d'un jeu de cartes adapté, cette séance doit permettre aux participants de déconstruire leurs idées reçues autour des drogues, afin d'entamer une réflexion approfondie sur l'addiction et sur leurs éventuelles habitudes de consommation.

Nota bene : Dans le cadre d'une journée de formation, jusqu'à 3 groupes peuvent bénéficier de cette séance.

Coût et financements possibles :

2 000 € Formation sur 1 journée
(>20 stagiaires handicapés)
(coûts pédagogiques + frais annexes*)

2 650 € Formation sur 1 journée et demi
(20 à 30 stagiaires handicapés)
(coûts pédagogiques + frais annexes*)

Les établissements adhérents de Solidel et relevant du régime agricole de protection sociale bénéficient d'une prise en charge financière de la part de Solidel et du Groupe AGRICA à hauteur de 90%, les 10% restants demeurant à leur charge.

* supports, frais de déplacement et d'hébergement du formateur

Le module de formation « Addictions » vous intéresse ?

Pour toute demande d'information ou d'inscription, contactez-nous par mail à solidel.blf@ccmsa.msa.fr ou par téléphone au 01 41 63 86 97.